

ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UN PRISONNIER D'OPINION

Le prisonnier d'opinion bélarussien Andreï Sannikov a été libéré de la prison de Vitebsk, une ville du nord-est du Bélarus, le 14 avril. Il a remercié toutes les personnes qui lui ont témoigné leur soutien et leur solidarité.

Andreï Sannikov, candidat à l'élection présidentielle issu de l'opposition, a été condamné à cinq ans d'emprisonnement en mai 2011 pour avoir participé à des manifestations postélectorales, en décembre 2010. Amnesty International estime que les charges retenues contre lui étaient infondées et que cet homme a été visé pour avoir exercé, pourtant pacifiquement, ses droits à la liberté d'expression et de réunion. Libéré de la colonie pénitentiaire Vitba-3, à Vitebsk, à la suite d'une grâce présidentielle, Andreï Sannikov a retrouvé sa famille à son domicile de Minsk.

Andreï Sannikov a été transféré le 24 novembre 2011 vers la colonie pénitentiaire Vitba-3 après avoir été déplacé presque sans arrêt d'un centre de détention à un autre pendant près de deux semaines. Amnesty International pense que le but de ces transferts fréquents était de soumettre cet homme à des pressions physiques et psychologiques afin qu'il signe des « aveux ». En janvier 2012, Andreï Sannikov a expliqué à sa femme que, le 20 novembre 2011, sous pression et craignant pour son fils, il avait signé une demande de grâce adressée au président bélarussien, Alexandre Loukachenko.

Zmitser Bandarenka, coordonnateur du mouvement Bélarus européen et membre de l'équipe de campagne d'Andreï Sannikov, a été condamné à deux ans d'emprisonnement en avril 2011. Il a été libéré de la colonie pénitentiaire numéro 15 de Mahiliou le 15 avril. Amnesty International demeure préoccupée par le fait que les prisonniers d'opinion subissent des pressions destinées à leur faire déposer des recours en grâce et continuera à faire campagne afin que ceux qui sont toujours détenus soient libérés sans condition. Il s'agit de :

Zmitser Dachkevitch, condamné à deux ans le 24 mars 2011 ;
Edouard Lobov, condamné à quatre ans le 24 mars 2011 ;
Pavel Seviarynets, condamné à trois ans le 16 mai 2011 ;
Mikhaïlov Statkevitch, condamné à six ans le 26 mai 2011.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Amnesty International continuera de suivre l'évolution de la situation de ces personnes et interviendra de nouveau si nécessaire.

Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 299/11. Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/fr/library/info/EUR49/001/2012/fr>.

Nom : Andreï Sannikov
Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 299/11, EUR 49/004/2012, 16 avril 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

